

La délégation FO a défendu avec détermination les revendications des adhérents FO et des salariés des hypermarchés Carrefour à la NAO 2019.

Pour les salaires, la délégation FO a poussé jusqu'au bout afin d'obtenir une augmentation supérieure à l'inflation.

Concernant les éléments conventionnels, la délégation a obtenu l'accord de négocier sur des sujets importants que sont, entre autres, la modulation et les classifications.

AUGMENTATION DE SALAIRE

2%

En une seule fois au 1^{er} Mars.

MODULATION

La délégation Force Ouvrière obtient l'ouverture d'une négociation sur la modulation des horaires au 2eme trimestre 2019.

CLASSIFICATIONS

La délégation Force Ouvrière obtient l'ouverture d'une négociation sur la classification des nouveaux métiers au 1er semestre 2019.

CONTRAT DE GENERATION

Ouverture d'une négociation sur le contrat de génération au 2ème semestre 2019.

EGALITE PROFESSIONNELLE

Ouverture d'une négociation sur l'Égalité professionnelle en les femmes et les hommes au 2^{ème} semestre avec un plan d'action pour les carrières et les rémunérations.

PLAN DE DEPLACEMENT

Ouverture d'une concertation sur un plan de déplacement dans les magasins.

HORAIRES ILOTS

Finalisation de l'accord îlots caisses au 1er semestre 2019.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La Direction s'engage à garantir le niveau de formation nécessaire à la transition professionnelle.

VENDEURS

Ouverture d'une négociation sur la rémunération des vendeurs métiers.

FOND DE SOLIDARITE

Revalorisation du budget fond de solidarité à 370 000 euros.

Pour la délégation Force Ouvrière, dans un contexte économique mal vécu dans les hypermarchés et les projets de réorganisation en cours dans les établissements, les augmentations de salaires et les ouvertures de négociations obtenues sont conformes au mandat fixé lors de l'assemblée des syndicats de Nantes.

Les délégués FO se réuniront le 11 Mars 2019 afin de valider, ou non, cette proposition.

